

STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE LORS D'UNE OPÉRATION DÉNEIGEMENT

À partir du 1^{er} décembre jusqu'au 15 mars, il sera interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics lorsqu'une opération déneigement est en cours ou lorsque des panneaux de signalisation indiquent une interdiction de stationner.

Le respect de la réglementation permet d'accélérer et de faciliter le travail des responsables du déneigement en plus d'assurer la sécurité de tous.

Opération déneigement

Lorsqu'une opération déneigement est en cours, il est interdit de stationner un véhicule sur les chemins publics **entre 23 h et 7 h**. Une opération déneigement peut avoir lieu même par beau temps après la fin des précipitations de neige.

Plusieurs stationnements municipaux sont mis à la disposition de la population lors d'une opération déneigement : ► ville.levis.qc.ca/stationnements

Plusieurs options pour être avisés des opérations déneigement :

- Avis par texto : texter le mot NEIGE au 418 839-4141
- Ligne info-déneigement : 418 838-4175 (dès 14 h 30)
- Vérifier le statut des opérations déneigement :
► ville.levis.qc.ca/deneigement, section *Statut de l'opération déneigement*

Soufflage sur les terrains résidentiels

Les équipes de déneigement souffleront de plus en plus de la neige sur les terrains privés. Cette façon de faire comporte plusieurs avantages :

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre;
- Réduction des coûts pour le carburant et la main d'œuvre;
- Rentabilité du temps de travail des déneigeurs;
- Plus d'espace dans les dépôts à neige;
- Réduction du bruit pour les citoyens.

Pour un déneigement efficace

Afin d'effectuer un déneigement efficace, la collaboration de tous est sollicitée :

- Stationnez votre voiture ailleurs que dans la rue;
- Placez vos bacs roulants dans votre entrée;
- Pélletez la neige sur votre terrain;

Pour en savoir plus sur le déneigement à Lévis, consultez la politique relative au déneigement au ► ville.levis.qc.ca/deneigement

SÉANCE DE TRAVAIL WEBDIFFUSÉE SUR LE BUDGET

Les membres du conseil municipal tiendront une séance de travail webdiffusée sur le budget 2025 le mercredi 27 novembre prochain, de 9 h à 13 h. Lors de cette rencontre, la direction générale ainsi que la direction des finances présenteront plusieurs informations en lien avec le budget 2025. Suivant cette présentation, les élus pourront poser des questions et émettre des commentaires aux membres de l'administration.

Les citoyens pourront visionner en direct cette séance de travail en accédant à la page Webdiffusion des séances. Il ne sera pas possible d'assister à cette rencontre en présentiel. Pour les citoyens qui ne seraient pas en mesure de regarder la séance de travail en direct, il sera possible de reprendre l'écoute en différé. Le lien de l'enregistrement de la séance sera disponible à la page Webdiffusion des séances sous Archives des séances.

Pour accéder à la page →
ou ► ville.levis.qc.ca, section *La Ville*, rubrique *Conseil municipal*



Un moment de répit pour les parents d'Emma et Aby

Un cadeau immatériel qui n'ira pas aux poubelles



Licence annuelle pour chien

OBTENIR

RENOUVELER


ville.levis.qc.ca


Pas le temps de composter ?
C'est aussi vite que jeter !



Fini
les excuses,
compostons !

APPEL D'OFFRE

REMPLACEMENT DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'INCINÉRATEUR

NO : 2024-50-129

Dépôt des soumissions : avant à 14 h, heure en vigueur localement, le 15 janvier 2025, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.